

Après Charlie, les jours difficiles des écoles

Nos profs ont dû gérer comme ils le pouvaient l'émotion des attentats à Paris. Pas simple. Mais en réalité, le choc des religions secoue depuis un bout de temps les écoles, y compris en Wallonie.

• Catherine ERNENS

Elle n'a pas pu donner une minute de son cours de sciences la semaine passée. Au lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les injures entre élèves avaient envahi tout l'espace. Elle s'est sentie très démunie face à tant de violence verbale. Un jeune a clamé un : « ils (NDLR : les dessinateurs de *Charlie Hebdo*) l'ont bien cherché ». Ça a déclenché le reste, les « sales musulmans ». L'enseignante a fait ce qu'elle a pu pour transformer ça en débat plus ou moins raisonnable. Elle en a les larmes aux yeux. Plusieurs profs ou directeurs d'école confirment. La semaine passée a été très compliquée dans les écoles. Les ados avaient des réactions tranchées, épidermi-

ques. Ils se lançaient de la liberté d'expression et des caricatures de Mahomet à la figure. « *Pire : ils ont vu des vidéos confondent violence réelle et irréaliste comme dans leurs jeux vidéos* », soupire cette directrice.

Les plus compliqués à gérer sont les 13-14 ans, ceux qui ont l'âge de la rébellion. Mais même les « petits » de primaire sont déjà en pleine tourmente. Pour les plus jeunes, c'est particulièrement difficile d'articuler le respect de la vie avec ce qu'ils considèrent comme une atteinte à l'islam.

« *C'est important d'apporter la même réponse à un enfant de parents juifs, catholiques, musulmans... Et c'est maintenant qu'il faut apporter cette réponse. La liberté d'expression n'est pas*

dans les programmes des écoles. Il est urgent de mettre nos programmes en adéquation », plaide Rose-Marie Libioule, qui travaille dans une école namuroise mais parle ici au nom du « collectif citoyen alternatif ».

Le choc des religions secoue en réalité depuis un bout de temps les écoles. « *Le monde politique est dépassé depuis des années sur ces questions, appuie Rose-Marie Libioule. Ce qui se passe dans les écoles va bien plus loin que le petit caïd de la cour de récré. Il y a du prosélytisme, inculqué très jeune. C'est un peu comme dans les prisons. On ne sait pas comment gérer* ».

Les questions sont nombreuses. Comment conciliet-on les enfants de musulmans modérés et les plus

radicaux ? Comment réagit-on face à l'interdiction du voile pour les élèves alors que des mamans viennent rechercher leurs enfants en étant voilées ? Que dit-on aux filles qui veulent suivre les cours de gym en étant de plus en plus couvertes ? « *Il y a deux ans, ces problèmes ne concernaient que les écoles de Bruxelles. Aujourd'hui, tout ça se vit en Wallonie, à Namur, à Huy. Et ce n'est pas avec un cours de citoyenneté ou de religion qu'on va répondre à tout ça* », conclut Rose-Marie Libioule. ■

« Il y a deux ans, ça ne concernait que les écoles de Bruxelles. Aujourd'hui, on le vit aussi en Wallonie. »

Le cours d'éducation à la citoyenneté : le monstre du Loch Ness de nos écoles

Un cours d'éducation à la citoyenneté pour tous les élèves, de tous les réseaux, et dès la maternelle. Et que ça saute. « *Tout le monde doit y passer. Aucune religion ne peut imposer sa loi* », a dit le président du cdH hier matin, en radio à la RTBF. Benoît Lutgen n'a pas détaillé comment ces cours pourraient réellement s'implémenter dans les écoles, en particulier dans celle du Libre. Juste un vague « *les modalités peuvent être différentes en fonction des réseaux* ». Certes. Mais c'est bien à ce niveau-là, lorsqu'il s'agit d'organiser concrètement les choses, que les ministres de l'enseignement se heurtent de tous les côtés à des barrières.

D'ailleurs que dit la ministre de l'Enseignement cdH ? Moins matamoresque que son président, elle plaide aussi pour une intégration de cours de citoyenneté dans l'enseignement libre. Mais... « *l'objectif est que l'enseignement libre développe, aussi, une heure par semaine, un cours de citoyenneté mais je ne peux* (NDLR : à l'inverse de l'enseignement officiel où c'est prévu pour la rentrée 2016) *pas l'imposer* », avait expliqué Joëlle Milquet.

Voilà le hic : dans le réseau libre, le cours de religion catholique est immuable. Et ni le président du cdH ni aucun politique n'a le pouvoir d'imposer quel que

cours à la citoyenneté que ce soit. Sauf à changer la Constitution et à faire trembler les piliers sur leur base.

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) a d'ailleurs accueilli fraîchement les déclarations de Benoît Lutgen. Étienne Michel explique notamment que « *les cours de religion catholique articulent déjà l'approche religieuse et l'approche citoyenne* ».

Pas question donc de créer un cours de citoyenneté similaire à celui qui apparaîtra en 2016 dans les écoles officielles. « *D'ailleurs nous, nous ne séparons pas les élèves au moment du cours de religion. Ils ont tous le même cours contraire-*

ment au réseau officiel. Or, c'est un des grands arguments en faveur des cours de citoyenneté, rassembler tous les élèves autour des questions philosophiques », explique le patron du réseau libre.

Par ailleurs, les écoles libres organisent depuis plusieurs années des formations pour leurs profs sur « *Islam et chrétienté, comment penser de concert ?* » ou « *Comprendre le lien entre religion et violence* ».

Suffisant ? « *On pourrait étendre au fondamental le dialogue interreligion et l'éducation citoyenne que nous pratiquons déjà en humanité* », dit Étienne Michel.

Selon une enquête de l'association des parents de l'officiel, plus de 8 directeurs de l'enseignement officiel sur 10 se prononcent cependant pour la suppression pure et simple des cours philosophiques existants (catholique, juif, islam, morale...) et pour leur remplacement par un

cours d'éducation citoyenne. Or le projet pour 2016 est de couper la poire en deux en créant un cours d'une heure de citoyenneté et en laissant en place l'heure de religion ou morale actuelle.

Dans ce débat sans fin, au cœur de notre enseignement divisé en réseaux, les pierres d'achoppe-

ment viennent néanmoins de tous les camps. Sous la législature précédente, les chefs de tous les cultes et les pouvoirs organisateurs s'étaient mis d'accord pour introduire un référentiel commun avec trois compétences communes à tous les cours de religion : les questions philosophi-

ques, le dialogue interconfessionnel, l'éducation à la citoyenneté. Une belle avancée. Mais là, le veto était venu du côté des profs de morale. ■ **C.Ern.**